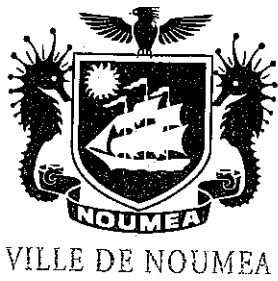


AH/VM/N° 5452
 Départ : 17891
**Direction de
 l'Environnement et du
 Cadre de Vie**



VILLE DE NOUMEA

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE - 2 AOUT 2013							
Direction de l'Environnement	N° 24210							
	Dir	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS								

Division Environnement,
 Propreté, Espaces Verts

Tel : (687) 27 98 27 - Fax : (687) 27 07 77

Courriel : mairie@ville-noumea.nc

Le - 2 AOUT 2013

Le Maire

à

Monsieur le Directeur de l'Environnement
 de la province Sud
 BP 3718
 98846 NOUMEA CEDEX

Affaire suivie par :

Référence : V/lettre n°2013-23627/DENV en date du 15-07-2013
 enregistrée en mairie sous le n° 11982

Objet : Quai d'apport volontaire de déchets de Magenta, réponse
 aux courriers des institutions consultées

Monsieur le Directeur,

Par courrier ci-dessus référencé, vous me faites part des remarques et questions du Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT), de la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) quant à la construction et l'exploitation d'un quai d'apport volontaire (QAV) à Magenta.

La Ville de Nouméa ayant délégué la gestion et l'exploitation des QAV au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) votre courrier a été remis en main propre le 30 juillet dernier par Directrice de l'Environnement et du Cadre de Vie et réceptionné par , responsable du pôle environnement du SIGN.

Je porte également à votre connaissance le fait que l'exploitation « physique » du QAV sera opérée par la CSP – FIDELIO, qui sera à même de fournir certains éléments techniques à votre courrier.

Ainsi, au regard de ce cheminement administratif interservices, je vous saurai gré de bien vouloir accorder à mes services un délai supplémentaire de 15 jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation
 le Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie

